



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 février 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 150 de l'ordre du jour

### Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

## Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . . .	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	6
D. Cadres de budgétisation axés sur les résultats . . . . .	7
II. Ressources financières . . . . .	20
A. Vue d'ensemble . . . . .	20
B. Contributions non budgétisées . . . . .	22
C. Gains d'efficacité . . . . .	22
D. Taux de vacance de postes . . . . .	23
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	23
F. Formation . . . . .	24
III. Analyse des variations . . . . .	25
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	27



---

V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/295 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU .....	28
A.	Assemblée générale .....	28
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. ....	30
C.	Comité des commissaires aux comptes .....	35
Annexes		
I.	Définitions .....	37
II.	Organigrammes .....	39
	Carte .....	41

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13), dont le montant s'élève à 54 215 500 dollars compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 530 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 860 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 38 agents recrutés sur le plan international et 112 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axées sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et affaires civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 057,8	24 636,8	22 859,2	(1 777,6)	(7,2)
Personnel civil	15 575,7	14 786,3	14 247,2	(539,1)	(3,6)
Dépenses opérationnelles	17 110,9	17 088,9	17 109,1	20,2	0,1
<b>Montant brut</b>	<b>55 744,4</b>	<b>56 512,0</b>	<b>54 215,5</b>	<b>(2 296,5)</b>	<b>(4,1)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 577,8	2 404,2	2 048,1	(356,1)	(14,8)
<b>Montant net</b>	<b>53 166,6</b>	<b>54 107,8</b>	<b>52 167,4</b>	<b>(1 940,4)</b>	<b>(3,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 562,1	1 692,2	1 530,2	(162,0)	(9,6)
<b>Total</b>	<b>57 306,5</b>	<b>58 204,2</b>	<b>55 745,7</b>	<b>(2 458,5)</b>	<b>(4,2)</b>

### Ressources humaines<sup>a</sup>

	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé 2011/12	–	–	2	–	<b>2</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	3	–	<b>3</b>

**Composantes**

## Affaires politiques et affaires civiles

Effectif approuvé 2011/12	–	7	10	10	<b>27</b>
Effectif proposé 2012/13	–	7	10	11	<b>28</b>

## Contingents

Effectif approuvé 2011/12	834	–	2	2	<b>838</b>
Effectif proposé 2012/13	834	–	2	2	<b>838</b>

## Police des Nations Unies

Effectif approuvé 2011/12	–	62	1	1	<b>64</b>
Effectif proposé 2012/13	–	62	1	1	<b>64</b>

## Appui

Effectif approuvé 2011/12	26	–	24	100	<b>150</b>
Effectif proposé 2012/13	26	–	22	98	<b>146</b>

**Total**

Effectif approuvé 2011/12	860	69	39	113	<b>1 081</b>
Effectif proposé 2012/13	860	69	38	112	<b>1 079</b>

<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>
------------------------	---	---	------------	------------	------------

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé/proposé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans sa résolution 186 (1964). Il l'a prorogé le plus récemment, jusqu'au 19 juillet 2012, dans sa résolution 2026 (2011).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force a contribué à un certain nombre de réalisations escomptées au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : affaires politiques et affaires civiles, militaire, Police des Nations Unies et appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.
5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de police des Nations Unies déployés dans les zones relevant de son quartier général et de ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et neuf postes d'observation permanents.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

6. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2012/13 ont été calculées en partant de l'hypothèse que la Force conservera ses effectifs actuels (personnel militaire et Police des Nations Unies). La Force continuera de s'employer à créer des conditions qui permettent de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Pour ce faire, elle continuera de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires, et d'appuyer l'ouverture de nouveaux points de passage ainsi que d'autres mesures de confiance, telles que les opérations de déminage et l'apaisement des tensions. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir le retour à des conditions de vie normales dans la zone tampon, la Force continuera à prendre les mesures appropriées pour prévenir les activités non autorisées dans cette zone et à fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins.
7. La Force aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du

Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force apportera un soutien technique et logistique au Conseiller spécial du Secrétaire général, notamment en apportant son concours aux réunions des commissions techniques, groupes de travail et groupes d'experts bicommunautaires, qui examinent les questions d'intérêt commun ainsi qu'à l'application de toutes mesures convenues par les parties. À cette fin, elle continuera de désigner des spécialistes (affaires politiques, affaires civiles, fonctionnaires de l'information), ainsi que du personnel militaire et de police pour faciliter l'appui aux missions de bons offices, selon que de besoin.

8. En vue de rationaliser et d'utiliser au mieux l'appui aux contingents militaires, aux forces de la Police des Nations Unies et aux composantes organiques de la Force, il est proposé de restructurer la Division de l'appui aux missions afin d'améliorer la prestation de service et de dégager des synergies en transférant les fonctions administratives et logistiques connexes de la Section des services généraux à la Section du personnel, aux Services d'appui intégrés et aux Services de l'informatique et des communications. La Force créera également un groupe de gestion des biens, en redéployant du personnel, afin d'améliorer la gestion des biens durables et non durables. La restructuration aura pour effet de dissoudre la Section des services généraux, et le personnel d'appui de la Division de l'appui aux missions sera réduit de quatre postes. Comme le montre le tableau sur les ressources humaines, figurant dans le résumé du présent rapport, une réduction nette de deux postes de la Force est proposée pour l'exercice 2012/13.

9. La Force a connu une augmentation importante des coûts de l'électricité en raison de la destruction de la principale centrale électrique en juillet 2011. À cet égard, les projets pilotes de conservation de l'eau et de l'énergie en cours d'exécution en 2011/12 devraient permettre de réduire les effets des augmentations des coûts de l'électricité et seront exécutés dans six sites supplémentaires au cours de l'exercice 2012/13.

10. Le budget proposé pour l'exercice 2012/13 accuse une diminution de 4,1 % (2,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2011/12, diminution essentiellement due à la sous-utilisation des crédits inscrits à la rubrique des contingents, du fait qu'il n'est plus demandé de verser aux pays fournissant des contingents un montant supplémentaire unique qui n'avait été approuvé que pour la période 2011/12, et en raison de la réduction des coûts de la relève des contingents et de la Police des Nations Unies effectuée en empruntant des vols commerciaux, compte tenu de l'expérience récente.

### **C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

11. La Force continuera d'être le lien désigné pour accueillir le personnel des Nations Unies dans la région en cas d'évacuation. À ce titre, elle continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec les autres opérations de maintien de la paix dont la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-

Orient. La Force continuera également à apporter son plein appui à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et au Comité des personnes disparues et participera à la conférence régionale des commandants des forces.

## D. Cadres de budgétisation axés sur les résultats

12. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

13. La direction et l'administration générales de la mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Mission</b>								
Nombre de postes approuvés 2011/12	1	–	–	–	1	<b>2</b>	–	<b>2</b>
Nombre de postes proposés 2012/13	1	–	–	1	1	<b>3</b>	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>

### *Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

14. La Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission fournit des directives et des orientations générales touchant l'exécution du mandat de la Force, ainsi que la gestion d'ensemble de la Mission. Étant donné qu'elle n'est secondée que par un seul Assistant personnel (agent du service mobile), les fonctions transversales liées à la déontologie et la discipline, les pratiques de référence et les questions de déontologie liées à l'égalité des sexes, ainsi que la mise en œuvre des recommandations et observations des organes de contrôle et des organes délibérants des Nations Unies, ont été exécutées par un fonctionnaire d'administration (P-3) relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission. Ces fonctions relevant de la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, il est proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission.

### Composante 1 : affaires politiques et civiles

15. Conformément à son mandat, la Force facilite le règlement de divers litiges entre les deux communautés, en favorisant le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et en prenant d'autres mesures de confiance, dont

l'ouverture de points de passage supplémentaires. Elle contribuera aux efforts visant à promouvoir le retour à des conditions de vie normale dans la zone tampon, tout en s'employant à prévenir les activités non autorisées dans cette zone, et fournira une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins. Dans les efforts qu'elle déploie pour encourager la coopération et favoriser les synergies entre les deux parties, à tous les niveaux, la Force s'emploiera à donner aux Chypriotes les moyens de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils se heurtent au quotidien. En application de l'approche intégrée adoptée par le Secrétaire général pour sa mission de bons offices et la Force, celle-ci continuera d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Pour ce faire, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de collaborer avec les parties et la communauté internationale, notamment en se concertant avec les institutions de l'Union européenne, et de coordonner la planification des interventions d'urgence en prévision du règlement de la question de Chypre conformément à la résolution 1986 (2011) du Conseil de sécurité. En outre, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de veiller à la bonne coordination des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La Force continuera également d'appuyer le processus de paix en apportant son concours aux réunions des commissions techniques bicommunautaires, qui examinent les mesures de confiance visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, et en contribuant à l'application des décisions desdits comités. Elle fournira enfin son assistance à la mission de bons offices du Secrétaire général, notamment en matière de questions politiques et de maintien de la paix, ainsi que d'appui logistique et administratif.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque**

1.1.1 Augmentation du nombre de projets techniques conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et économiques et d'autres activités connexes, organisées avec le concours de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2010/11 : 120; 2011/12 : 130; 2012/13 : 280)

1.1.2 Tous les incidents liés à des activités civiles pouvant donner lieu à des tensions entre les deux parties sont évités ou réglés avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe.

1.1.3 Le public connaît mieux la Force et sa contribution à la recherche d'une solution politique.

---

*Produits*

- Activités hebdomadaires d'appui à la négociation sous les auspices du Secrétaire général, avec notamment l'instauration d'un climat de confiance, avec notamment l'ouverture éventuelle de points de passage supplémentaires, et appui à la mise en œuvre des décisions du comité technique

- Liaison hebdomadaire avec les autorités compétentes et les représentants de la société civile des communautés chypriotes, en vue de faciliter les contacts intercommunautaires et les activités communes pour prévenir ou régler les litiges pouvant donner lieu à des tensions
- Application d'une stratégie d'information et de communication, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir le rôle de la société civile et appuyer la mission de bons office, comprenant notamment la production de 365 dossiers de presse, de 120 revues et points de presse, de 4 600 dossiers de presse traduits et de 1 000 notes d'information, et l'organisation de rencontres hebdomadaires entre le Conseil spécial ou la Représentante spéciale et la presse, sur les réunions tenues avec les dirigeants

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès dans la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon des Nations Unies pour les Chypriotes grecs et les maronites dans le nord et pour les Chypriotes turcs dans le sud

1.2.1 Augmentation du nombre d'activités civiles dans la zone tampon, y compris des projets agricoles, des projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, ou des projets de réparation et d'entretien d'infrastructures bénéficiant de l'appui de la Force (2010/11 : 50; 2011/12 : 50; 2012/13 : 75)

1.2.2 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre parties

*Produits*

- Interventions quotidiennes auprès des autorités aux fins du règlement de problèmes rencontrés par les deux communautés dans les domaines éducatif, culturel, religieux ou autres
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs et des maronites de la zone nord
- Réunions bimensuelles avec les autorités compétentes pour régler les questions liées au logement, à l'aide sociale, à l'éducation et à l'emploi, les questions juridiques et autres questions concernant les Chypriotes turcs de la zone sud
- Réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'usage civil de la zone tampon
- Visites mensuelles de lieux de détention et autres procédures judiciaires connexes et suivi, des deux côtés de l'île, du bien-être et de la situation (concernant notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus appartenant à un groupe minoritaire, et fourniture d'une escorte pour les visites familiales, si nécessaire
- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile des deux côtés, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon, y compris la fourniture d'une escorte, si nécessaire
- Fourniture de conseils d'ordre juridique, lors de réunions distinctes avec les deux parties, sur des questions touchant l'exécution du mandat de la Force, telles que la gestion des droits de propriété et les activités civiles dans la zone tampon

*Facteurs externes* : Coopération des deux parties à la création de conditions permettant l'amélioration des relations; liberté de circulation effective pour l'ensemble du personnel de la Force

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (affaires politiques et affaires civiles)

Catégorie									Total
<b>I. Contingents</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12									–
Nombre de postes proposés 2012/13									–
<b>Variation nette</b>									–
<b>II. Police des Nations Unies</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12									7
Nombre de postes proposés 2012/13									7
<b>Variation nette</b>									–
<b>III. Personnel civil</b>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>		<b>Total</b>	
<b>Bureau du Conseiller principal</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	2	–	1	4	–	4	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	2	–	1	4	–	4	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des affaires civiles</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	2	1	1	4	7	11	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	2	1	1	4	8	12	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Bureau du porte-parole/Section de l'information</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	5	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	1	1	–	2	3	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	5	2	2	10	10	20	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	5	2	2	10	11	21	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Total (I à III)</b>									
Nombre de postes approuvés 2011/12									27
Nombre de postes proposés 2012/13									28
<b>Variation nette</b>									1

## Section des affaires civiles

### *Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

16. La Section des affaires civiles est chargée de contribuer à l'exécution du mandat de la Force en facilitant le retour à des conditions de vie normales pour le peuple chypriote. Elle collabore avec les autorités locales et les conseils de village pour améliorer l'administration de la zone tampon, dans laquelle la Force apporte son soutien à des activités civiles. Ces fonctions sont actuellement remplies par 4 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national. Pour la renforcer, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant à la gestion des marchés (agent des services généraux) provenant du Bureau du Chef de l'appui à la mission pour remplir les fonctions d'assistant aux affaires civiles. La Section fonctionne actuellement à plein régime et l'intensification du dialogue entre les parties en présence fait qu'elle a besoin d'un poste supplémentaire d'assistant aux affaires civiles (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui travaillerait directement avec l'administration locale et les conseils de village pour améliorer l'administration de la zone tampon, dans laquelle la Force apporte son soutien à des activités civiles. Le titulaire du poste fournira une assistance aux équipes chargées des affaires civiles dans trois secteurs, notamment en effectuant des recherches sur les questions liées aux affaires civiles, en fournissant un appui linguistique et des services de traduction, en facilitant les activités de liaison entre les deux communautés et le dialogue avec la population et en accomplissant d'autres tâches d'appui administratif en fonction des besoins.

### **Composante 2 : composante militaire**

17. La composante militaire de la Force axera ses activités sur le développement des capacités opérationnelles et l'établissement des conditions nécessaires au maintien de la stabilité et sur l'instauration d'un climat propice à un règlement politique global. Le respect du cessez-le-feu et le maintien du calme dans la zone tampon, et tout particulièrement la prévention de la détérioration des conditions de sécurité qui risqueraient d'influer négativement sur le processus politique, resteront des priorités clefs. La Force continuera de s'acquitter des tâches qui lui incombent en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies par des patrouilles mobiles et un appui aux mesures de confiance telles que les opérations de déminage, l'apaisement des tensions entre les forces adverses et l'application équitable des règles qui régissent l'accès à la zone et son utilisation. La composante militaire continuera aussi à apporter son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu (2010/11 : 377; 2011/12 : 700; 2012/13 : 350)

2.1.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2010/11 : 1 951; 2011/12 : 2 000; 2012/13 : 2 100)

*Produits*

- 67 964 semaines de patrouille mobile, dont 66 768 semaines de patrouille (2 hommes x 642 patrouilles x 52 semaines), 1 040 semaines de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes x 10 patrouilles x 52 semaines) et 156 semaines de patrouille conjointe avec l'Équipe de secteur chargée des affaires civiles (1 homme x 3 patrouilles x 52 semaines), ainsi que 2 640 mois de patrouille aérienne (en moyenne, 4 hommes x 55 patrouilles x 12 mois)
- 5 720 semaines de patrouille mobile effectuées par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 352 dans le secteur 1 (2 hommes x 13 patrouilles x 52 semaines), 1 768 dans le secteur 2 (2 hommes x 17 patrouilles x 52 semaines) et 2 600 dans le secteur 4 (2 hommes x 25 patrouilles x 52 semaines)
  - 10 585 jours de service dans 6 camps, dont 1 825 au camp Saint-Martin (5 hommes x 365 jours), 2 920 aux camps Roca et Général Stefanik (4 hommes x 2 camps x 365 jours), 2 190 à la caserne Wolseley (6 hommes x 365 jours), 365 au camp Szent István (1 homme x 365 jours) et 3 285 dans la zone protégée par les Nations Unies (9 hommes x 365 jours)
- 9 855 jours de service en poste d'observation permanent (9 postes x 1 homme x 3 équipes x 365 jours)  
365 jours de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 homme x 365 jours)
- 21 535 jours de protection des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans les camps Saint-Martin et Roca (2 hommes x 2 camps x 2 rotations x 365 jours), 2 920 à la caserne Wolseley (8 hommes x 365 jours), 4 380 aux camps général Stefanik et Szent István (3 hommes x 2 camps x 2 rotations x 365 jours) et 11 315 dans la zone protégée par les Nations Unies (31 hommes x 365 jours)
- 1 320 heures de patrouille et d'appui aériens (110 heures de vol x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 5 995 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence à tous les niveaux sur les questions concernant la zone tampon, dont 520 au quartier général de la Force (10 contacts x 52 semaines) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 53 290 jours de réserve d'intervention rapide au niveau de la section, dont 27 375 avec 2 heures de préavis (25 hommes x 3 secteurs x 365 jours), 18 980 au niveau de la Réserve mobile de la Force avec 2 heures de préavis (26 hommes x 2 sections x 365 jours), 2 190 jours d'intervention rapide (3 hommes x 2 sections x 365 jours), 1 095 au niveau des patrouilles hélicoptérées avec 45 minutes de préavis (3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours) et 3 650 de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force x 5 patrouilles x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 2 760 jours d'appui, dont 1 100 d'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux missions de bons offices et aux entités participant aux mesures de confiance et de réconciliation ou aux activités humanitaires (44 événements x 25 hommes), 350 d'appui lors d'événements officiels (14 événements x 25 hommes) et 1 310 d'appui lors de manifestations sociales, comme les pèlerinages, les manifestations organisées aux dates anniversaires et les réunions bicommunautaires
- Entretien de 2 kilomètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants

*Facteurs externes* : Coopération des parties en présence

---

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (Composante militaire)

Catégorie							Total	
<b>I. Contingents</b>								
Effectif approuvé 2011/12							834	
Effectif proposé 2012/13							834	
<b>Variation nette</b>							-	
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								
<b>II. Personnel civil</b>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la Force</b>								
Effectif approuvé 2011/12	-	1	-	-	1	2	2	4
Effectif proposé 2012/13	-	1	-	-	1	2	2	4
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (I + II)</b>								
Effectif approuvé 2011/12							838	
Effectif proposé 2012/13							838	
<b>Variation nette</b>							-	

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

18. Le commandant de la Force (D-1) assume la responsabilité globale de l'exécution du mandat militaire de la Force, qui, tel que défini dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, consiste à préserver la paix et la sécurité à Chypre et à contribuer au retour à une situation normale. Les fonctions du commandant sont, entre autres, de diriger la mission en l'absence du Représentant spécial du Secrétaire général, d'assurer la liaison régulière avec les forces en présence et de servir d'intermédiaire et de médiateur politique et militaire entre les deux parties. Avec la reprise des discussions de haut niveau entre les deux parties militaires, y compris au plus haut niveau, il est nécessaire d'élever la représentation militaire des Nations Unies à un niveau adéquat afin qu'elle puisse traiter avec les chefs des forces adverses et présider leurs rencontres. C'est pourquoi, il est proposé de reclasser le poste de commandant de la Force de D-1 à D-2 afin de recruter un officier d'un rang supérieur à celui équivalent à la classe D-1. Le reclassement proposé permettrait aussi de faire correspondre le grade du commandant de la Force à celui des autres commandants d'opérations de maintien de la paix.

**Composante 3 : Police des Nations Unies**

19. La Police des Nations Unies continuera de se concentrer sur la promotion de la confiance entre les deux communautés et sur les activités touchant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles. Elle renforcera son appui aux autres composantes, en intensifiant ses activités de patrouille, et continuera de mettre à profit ses relations

avec la police et autres autorités compétentes et avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir des stratégies plus efficaces de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. Elle continuera à chercher de nouvelles façons de promouvoir la coopération entre les autorités de police des deux parties dans les affaires criminelles touchant les deux communautés, d'appuyer les missions de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance, et de fournir une assistance technique au Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte. Elle contribuera aussi au fonctionnement du point de passage de Limnitis.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon

3.1.1 Baisse du nombre d'incidents ou de violations grâce au renforcement des mesures de prévention et de la coopération avec les services de police respectifs et d'autres entités de répression (2010/11 : 177; 2011/12 : 661; 2012/13 : 530)

3.1.2 Augmentation du nombre de personnes franchissant la ligne de démarcation des deux côtés sans incidents ni violations (2010/11 : 1,7 million; 2011/12 : 2,6 millions; 2012/13 : 2,7 millions)

---

*Produits*

- 5 840 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers x 8 postes de police x 365 jours)
- 3 900 jours d'activités humanitaires menées par la Police des Nations Unies à l'intention des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud, et des deux communautés dans la zone tampon (15 policiers x 5 jours x 52 semaines)
- 52 jours de contribution de la Police des Nations Unies à la collecte de données aux points de passage (1 policier x 52 semaines)
- 728 jours de contribution de la Police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yesilirmak (2 policiers x 7 jours x 52 semaines)
- 96 semaines de fourniture d'une assistance technique au Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales par la Police des Nations Unies (1 policier x 2 réunions x 48 semaines)
- 240 jours de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison et de suivi pour la salle de communication mixte (1 policier x 5 jours x 48 semaines)

---

*Facteurs externes* : Coopération des forces de police des deux parties

---

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

Catégorie								Total
<i>I. Contingents</i>								–
<i>II. Police des Nations Unies</i>								
Effectif approuvé 2011/12								62
Effectif proposé 2012/13								62
<b>Variation nette</b>								–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du Conseiller principal pour les questions de police</b>								
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	2
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	–	–	1	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I à III)</b>								
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	64
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	64
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–

#### Composante 4 : appui

20. Au cours de l'exercice, la composante appui fournira des services efficaces et économiques concernant la logistique, l'administration et la sécurité afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat; à cet effet, en exécutant les produits qui s'y rapportent, en améliorant ses services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle appuiera l'effectif autorisé de la Force, soit 860 militaires, 69 fonctionnaires de la Police des Nations Unies et, pour le personnel civil, 38 agents recrutés sur le plan international et 112 recrutés sur le plan national. Cet appui englobera tous les types de services, y compris l'exécution de programmes sur le VIH/sida, l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, des services informatiques, des transports aériens et terrestres, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks, et des services de sécurité pour l'ensemble de la Force. La réorganisation de la Division de l'appui à la mission, décrite en détail aux paragraphes 21 à 26 ci-dessous, contribuera aussi à une meilleure prestation de services.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Inventaire physique de 100 % des biens durables de la mission à la fin de l'exercice (2010/11 : 100 %; 2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %)

4.1.2 Maintien du nombre d'accidents de la circulation auxquels sont mêlés des véhicules de la Force (2010/11 : 5 par mois; 2011/12 : 4 par mois; 2012/13 : 4 par mois)

4.1.3 Atteinte de 100 % des objectifs par rapport aux valeurs de référence fixées dans les indicateurs de réalisation retenus pour la gestion du matériel

4.1.4 Diminution de 12,5 % de la consommation d'eau et d'électricité dans 6 positions gardées et aux camps Roca et Szent István (2010/11 : 1 938 132 kW et 14 801 m<sup>3</sup>; 2011/12 : 1 816 999 kW et 13 876 m<sup>3</sup>; 2012/13 : 1 695 866 kilowatts et 12 951 m<sup>3</sup>)

*Produits***Amélioration des services**

- Augmentation, de 10 à 14, du nombre de postes d'observation dont l'équipement informatique fonctionne à l'énergie solaire
- Extension de la mise en œuvre des projets pilotes de protection de l'environnement à 8 des 17 installations gardées

**Contingents, police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 membres des contingents et de 69 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et relevant du soutien logistique autonome pour 812 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major)
- Fourniture et entreposage de rations pour 812 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) dans 6 positions militaires
- Administration de 150 civils, dont 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 112 agents des services généraux recrutés sur le plan national
- Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures correctives en cas de conduite répréhensible)

**Installations et infrastructures**

- Remise en état et entretien du quartier général de la Force, de 3 postes de commandement de secteur, de 17 postes militaires et de 8 postes de la Police des Nations Unies, y compris 2 900 interventions pour répondre à des demandes de services
- Rénovation de 3 bâtiments du camp de Szent István qui contiennent de l'amiante
- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets

- Exploitation et entretien de 3 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien de 88 groupes électrogènes
- Approvisionnement de 157 000 litres de diesel pour les groupes électrogènes et de 190 000 litres de fioul domestique
- Entretien et remise en état de 78 kilomètres de pistes de patrouille et de 1 pont
- Entretien de 23 hélistations conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- Réfection du revêtement en asphalte de 5 600 m<sup>2</sup> aux camps de Saint Martin et Blue Beret

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 318 véhicules, dont 9 véhicules blindés au quartier général de la Force (95 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 184 véhicules de location)
- Fourniture de 69 300 litres d'essence et de 878 000 litres de diesel
- Exécution d'un programme de sécurité routière et d'évaluation des aptitudes à la conduite pour tout le personnel des Nations Unies, y compris des compétitions militaires semestrielles, des épreuves du permis de conduire pour 81 participants (10 civils, 39 officiers d'état-major, 17 ingénieurs du génie et 15 membres de la police militaire de la Force), et des inspections semestrielles de tous les véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents et des véhicules de location

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 de réserve fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Fourniture de 257 535 litres de carburant aviation

### **Communications**

- Exploitation et entretien d'un réseau à satellites composé de 2 stations terriennes centrales pour les communications vocales et les transmissions de télécopies, de vidéos et de données, 5 microterminaux VSAT, 8 centraux téléphoniques, 31 liaisons hertziennes, 1 répéteur-émetteur à haute fréquence, 16 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence et 17 systèmes héliosélectriques

### **Informatique**

- Service et entretien du réseau informatique, dont 16 serveurs, 20 ordinateurs virtuels clients légers, 368 ordinateurs de bureau, 45 ordinateurs portables, 64 imprimantes et 23 expéditeurs numériques sur 25 sites
- Assistance technique et maintenance du réseau sans fil

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 7 postes de premiers secours, de 6 installations médicales de niveau I (2 hôpitaux appartenant à des contingents et 4 installations médicales appartenant à l'ONU)
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste à Chypre avec 7 établissements médicaux externes sur 4 sites
- Exploitation et entretien d'installations nécessaires aux services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida destinés à l'ensemble du personnel de la mission

- Programme d'information sur le VIH/sida, y compris une séance d'information obligatoire pour tous les membres du personnel à leur entrée en fonctions, des séances de mise à jour des connaissances et des séances d'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission

### Sécurité

- Communication au Département de la sûreté et de la sécurité de rapports sur chaque incident de sécurité au moment où il se produit, de comptes rendus trimestriels d'incidents, de listes de personnels et d'autres rapports, selon les besoins
- Mise à jour du plan de sécurité, de l'évaluation des risques et des normes minimales de sécurité opérationnelle propres au pays
- Organisation de la formation annuelle des personnes relais pour les questions de sécurité et de simulations théoriques pour 39 personnes relais interinstitutions au niveau national et leurs adjoints
- Réalisation d'enquêtes sur les incidents de sécurité et fourniture de conseils aux membres du personnel de la mission et à leur famille, et aux membres du personnel de 6 organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Gestion et suivi de 2 systèmes normalisés de contrôle de l'accès
- Initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4 (appui)

<i>Catégorie</i>							<b>Total</b>	
<i>I. Contingents</i>								
Effectif approuvé 2011/12							<b>26</b>	
Effectif proposé 2012/13							<b>26</b>	
<b>Variation nette</b>							–	
<i>II. Police des Nations Unies</i>							–	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>		
<b>Section de la sécurité</b>								
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	1	2	3	<b>5</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	1	2	3	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la mission</b>								
Effectif approuvé 2011/12	–	1	4	2	15	22	97	<b>119</b>
Effectif proposé 2012/13	–	1	4	1	14	20	95	<b>115</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Total partiel, personnel civil</b>	–								
Effectif approuvé 2011/12	–	1	5	2	16	24	100	<b>124</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	1	5	1	15	22	98	<b>120</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(2)	<b>(4)</b>	
<b>Total (I à III)</b>									
Effectif approuvé 2011/12								<b>150</b>	
Effectif proposé 2012/13								<b>146</b>	
<b>Variation nette</b>								<b>(4)</b>	

### Division de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

21. Afin de rationaliser et d'optimiser l'appui fourni aux contingents, à la Police des Nations Unies et aux composantes opérationnelles de la Force, la Division de l'appui à la mission a examiné la composition de ses effectifs. En conséquence, il est proposé de dissoudre la Section des services généraux, composée de 15 postes (2 d'agent recruté sur le plan international et 13 d'agent recruté sur le plan national), et de transférer 13 postes (1 d'agent recruté sur le plan international et 12 d'agent recruté sur le plan national) au Groupe de gestion des biens du Bureau du Chef de l'appui à la mission, à la Section du personnel et aux Services d'appui intégrés et Service des communications et des technologies de l'information, et de supprimer les deux autres postes [(chef de section (Service mobile) et assistant principal à la gestion des biens (agent des services généraux recruté sur le plan national)]. Le transfert des postes s'explique par les fonctions pour lesquelles ils ont été approuvés et les responsabilités fonctionnelles des sections et services bénéficiaires. Toujours à la Division de l'appui à la mission, il est proposé de transférer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de mission, de réaffecter un poste d'assistant à la gestion des marchés (agent des services généraux recruté au niveau national) à la Section des affaires civiles (voir par. 14 et 16 ci-dessus, respectivement), et de procéder au transfert interne de huit postes (voir par. 22 à 26 ci-dessous).

22. Au Bureau du Chef de l'appui à la mission, il est proposé de créer un Groupe de la gestion des biens et d'y transférer six postes d'assistant à la gestion des biens (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'ancienne Section des services généraux afin d'améliorer la gestion des biens durables et non durables de la Force. Il est aussi proposé de transférer au Groupe du budget un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) de la Section des services généraux et un poste d'assistant aux finances (agent des services généraux) de la Section des finances.

23. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission comprendrait ainsi 12 postes (3 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 9 d'agent des services généraux recruté sur le plan national), soit une augmentation nette de sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, contre cinq postes (3 d'agent recruté sur le plan international et 2 d'agent recruté sur le plan national) pendant l'exercice 2011/12.

24. Il est proposé de transférer de l'ancienne Section des services généraux à la Section du personnel le Groupe des voyages, qui comprend deux postes d'assistant aux voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national). Avec le transfert du Groupe des voyages et de ses deux assistants, le tableau des effectifs de la Section du personnel se composerait de six postes (2 d'agent des services généraux recruté sur le plan international et 4 d'agent des services généraux recruté sur le plan national), soit deux postes d'agent recruté sur le plan national de plus que les quatre postes (2 soumis à recrutement sur le plan international et 2 soumis à recrutement sur le plan national) de l'exercice 2011/12.

25. Pour renforcer l'efficacité des services d'appui logistique, il est proposé de transférer les fonctions du Groupe de contrôle des mouvements ainsi que deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de l'ancienne Section des services généraux aux Services d'appui intégrés, soit une augmentation nette d'un poste par rapport aux 58 postes de l'exercice 2011/12, en tenant compte du transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

26. Il est proposé que les fonctions de la correspondance et de l'archivage ainsi que les postes correspondants d'archiviste adjoint (Service mobile) et d'assistant au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'ancienne Section des services généraux soient transférés aux Services des transmissions et de l'informatique afin de réorganiser les services de gestion des dossiers de la Force. Ce changement aboutirait à une augmentation de deux postes (1 d'agent recruté sur le plan international et 1 d'agent recruté sur le plan national) par rapport aux 19 postes (6 d'agent recruté sur le plan international et 13 d'agent recruté sur le plan national) de l'exercice 2011/12.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	20 347,6	21 540,2	20 154,2	(1 386,0)	(6,4)
Police des Nations Unies	2 710,2	3 096,6	2 705,0	(391,6)	(12,6)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>23 057,8</b>	<b>24 636,8</b>	<b>22 859,2</b>	<b>(1 777,6)</b>	<b>(7,2)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	6 826,4	6 624,5	6 389,0	(235,5)	(3,6)
Personnel recruté sur le plan national	8 537,2	7 969,8	7 666,2	(303,6)	(3,8)
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	212,1	192,0	192,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>15 575,7</b>	<b>14 786,3</b>	<b>14 247,2</b>	<b>(539,1)</b>	<b>(3,6)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-
Voyages	346,1	388,7	400,4	11,7	3,0
Installations et infrastructures	8 514,2	8 616,9	9 044,4	427,5	5,0
Transports terrestres	4 210,6	3 583,2	3 365,3	(217,9)	(6,1)
Transports aériens	1 732,5	1 960,1	2 025,0	64,9	3,3
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-
Communications	754,2	823,9	731,2	(92,7)	(11,3)
Informatique	809,4	783,7	571,4	(212,3)	(27,1)
Santé	315,3	357,1	352,9	(4,2)	(1,2)
Matériel spécial	-	21,8	19,6	(2,2)	(10,1)
Fournitures, services et matériel divers	428,6	534,4	554,9	20,5	3,8
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>17 110,9</b>	<b>17 088,9</b>	<b>17 109,1</b>	<b>20,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Montant brut</b>	<b>55 744,4</b>	<b>56 512,0</b>	<b>54 215,5</b>	<b>(2 296,5)</b>	<b>(4,1)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 577,8	2 404,2	2 048,1	(356,1)	(14,8)
<b>Montant net</b>	<b>53 166,6</b>	<b>54 107,8</b>	<b>52 167,4</b>	<b>(1 940,4)</b>	<b>(3,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 562,1	1 692,2	1 530,2	(162,0)	(9,6)
<b>Total</b>	<b>57 306,5</b>	<b>58 204,2</b>	<b>55 745,7</b>	<b>(2 458,5)</b>	<b>(4,2)</b>

<sup>a</sup> Le montant des dépenses prévues pour 2012/13 a été établi compte tenu du montant de 1 530 200 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

## B. Contributions non budgétisées

27. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2012/13 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	348,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>348,9</b>

<sup>a</sup> Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

## C. Gains d'efficacité

28. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Relève du personnel militaire et de police	582,8	Amélioration des mesures de planification et de transport pour le personnel militaire
Consommation d'énergie et d'eau	64,1	Réduction de 12,5 % de la consommation d'énergie et d'eau à 6 endroits supplémentaires
Consommation d'électricité	44,0	Augmentation de 10 à 14 du nombre de postes d'observation, où le matériel de communications et le matériel informatique fonctionnent à l'énergie solaire, entraînant une réduction de la consommation d'électricité
Groupes électrogènes et matériel	680,3	Prolongation de la durée de vie de 65 générateurs de différentes capacités (allant de 25 kVA à 500 kVA) de 7,7 ans en moyenne
Acquisition de matériel de communications et de matériel informatique	252,0	Utilisation prolongée du matériel existant
Achat de matériel d'hébergement et de matériel connexe et services d'aménagement et de rénovation	215,0	Utilisation prolongée du matériel existant et réduction des services d'aménagement et de rénovation
Achat de matériel divers	48,0	Utilisation prolongée du matériel existant
Pièces détachées pour les installations et les infrastructures, les véhicules et les technologies de l'information et des communications	91,7	Meilleure gestion des pièces détachées
Combustible diesel et carburant	70,2	Meilleure gestion du carburant
<b>Total</b>	<b>2 048,1</b>	

## D. Taux de vacance de postes

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (2010/11)</i>	<i>Dépenses budgétisées (2011/12)</i>	<i>Dépenses prévues (2012/13)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	0,5	1	1
Police des Nations Unies	4,3	–	4
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	5,1	5	5
Agents des services généraux	1,8	2	2

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

30. Les montants prévus pour l'exercice 2012/13, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (dans le cadre de contrats de location avec services) et du soutien logistique autonome, s'établissent à 1 418 600 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	1 239,3
<b>Total partiel</b>	<b>1 239,3</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	179,3
<b>Total</b>	<b>1 418,6</b>

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Coefficients applicables à la zone de la Mission</b>			
Milieu extrême	–	–	–
Intensité opérationnelle	–	–	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	–	–
<b>B. Coefficients applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

## F. Formation

31. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	137,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	44,0
<b>Total</b>	<b>181,0</b>

32. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	–	57	38	33	70	55	–	17	77
Formation externe <sup>a</sup>	24	24	13	15	8	12	2	–	7
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>81</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	<b>78</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>84</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

33. Le crédit de 181 000 dollars qu'il est proposé d'ouvrir pour l'exercice 2012/13 tient compte de l'objectif principal du programme de formation de la Force, qui vise à renforcer les compétences spécialisées et techniques des membres de la Force, à la faveur de différents programmes de formation interne et externe, dans le domaine des finances, de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des achats et de la gestion du matériel, de la lutte contre le VIH/sida et de l'éducation par les pairs. L'augmentation du personnel militaire et de police devant recevoir une formation interne durant l'exercice 2012/13 concerne essentiellement la formation à l'éducation par les pairs pour lutter contre le VIH/sida, qui n'a pas été prise en compte dans l'exercice 2011/12.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

34. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(1 386,0)	(6,4%)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

35. La diminution des montants demandés s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est plus demandé de paiement supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, mesure qui avait été approuvée pour l'exercice 2011/12 uniquement; b) la diminution des frais de relève du personnel, en raison de l'utilisation de vols commerciaux au lieu de vols affrétés; et c) la diminution des coûts des rations, qui résulte de l'entrée en application, le 31 décembre 2011, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,774 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre 0,761 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(391,6)	(12,6%)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

36. La diminution des montants demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement de 4 % pour les membres de la Police des Nations Unies, alors qu'un déploiement intégral était prévu pour l'exercice 2011/12; b) des indemnités de subsistance (missions) inférieures aux prévisions, résultant de l'application d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,774 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre 0,761 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(235,5)	(3,6 %)

**• Paramètres budgétaires : révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international**

37. La diminution des montants demandés s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre des contributions du personnel sur la base du barème des traitements de janvier 2012; b) la révision des estimations concernant les dépenses communes de personnel, qui sont estimées à 60 % du montant total net des traitements, compte tenu des dépenses réelles pour la période de juillet à décembre 2011, contre 65 % pour l'exercice 2011/12; et c) la proposition de supprimer un poste d'agent du Service mobile. Un abattement de 5 % a été appliqué à cette rubrique au titre des délais de recrutement.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(303,6)	(3,8 %)

• **Paramètres budgétaires : appréciation de la valeur du dollar des États-Unis**

38. La diminution des montants demandés tient principalement à l'entrée en application, au 31 décembre 2011, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,774 euro pour 1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,761 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2011/12, et à la proposition de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Un abattement de 2 % pour délais de recrutement a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	24,9	130,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

39. L'augmentation des montants demandés s'explique par le recours aux services d'un ingénieur électricien agréé pour établir les plans de montage électrique, calculer les charges et repérer les éléments défectueux conformément à la réglementation internationale en génie électrique, à la suite de la destruction récente de la principale centrale électrique de l'île.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	427,5	5,0 %

• **Facteurs externes : application de nouveaux contrats**

40. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) une augmentation du coût de l'électricité locale, qui résulte de la destruction récente de la principale centrale électrique de l'île; b) une augmentation du coût des services d'entretien, conformément au nouveau marché global de services à assurer dans les camps.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(217,9)	(6,1 %)

• **Facteurs externes : application de nouveaux contrats**

41. La diminution des ressources demandées s'explique par une baisse des coûts de location de véhicules dans les contrats actuels. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation du prix du diesel qui, de 0,70 dollar le litre dans le sud et de 1,12 dollar le litre dans le nord pour l'exercice 2011/12 est passé à 0,90 dollar le litre dans le sud et à 1,50 dollar le litre dans le nord.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(92,7)	(11,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

42. La diminution des montants demandés s'explique principalement par une réduction des acquisitions pour l'exercice 2012/13, en raison de l'utilisation prolongée du matériel existant.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(212,3)	(27,1)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

43. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par une réduction des achats de matériel de remplacement, l'utilisation du matériel existant ayant été prolongée au maximum, et par une baisse des besoins de pièces détachées et de fournitures.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(2,2)	(10,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

44. La baisse des ressources demandées s'explique par une utilisation prolongée du matériel d'observation existant.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

45. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 54 215 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, dont un montant de 23 889 134 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 389 134 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);

b) Mise en recouvrement du montant de 30 326 366 dollars, représentant le solde du crédit ouvert à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 527 197 dollars par mois.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/295 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

**A. Assemblée générale**

Questions transversales  
(Résolution 65/289)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)	Les unités à comptabilité autonome reçoivent des instructions détaillées et des conseils pour la préparation du budget et, durant l'exécution de celui-ci, des rapports mensuels sur l'affectation des crédits et les dépenses permettent de suivre les tendances des dépenses et aident à établir les prévisions de dépenses pour l'exercice suivant.
Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble (par. 17)	Des économies d'échelle ont été réalisées grâce à la mise en œuvre d'une initiative régionale concernant les services informatique et télématique. Grâce à cette initiative, la valeur des pièces de rechange du matériel informatique et télématique a été ramenée à moins de 1 % de la valeur totale des actifs de cette catégorie.
Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)	La Force applique une politique de formation des formateurs en ligne (cours eCornell) ainsi que dans le cadre de sessions WebEx et de cours par visioconférence, et fait appel à des formateurs locaux.
Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)	Grâce au recrutement d'un consultant certifié par le Bureau de la gestion des ressources humaines, un plus grand nombre d'agents recrutés sur le plan national suivent des programmes de formation favorisant leur perfectionnement professionnel.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

La gestion des rations se fait grâce à un progiciel élaboré par la Force afin de faciliter la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

La Force contrôle et évalue les conditions d'hygiène et la qualité dans le cadre des mécanismes de gestion de la chaîne du froid, de contrôle de la qualité et d'assurance qualité prévus dans les contrats.

La Force a appliqué les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel. Le réseau téléphonique est disponible dans tous les sites d'opération à Chypre et l'ensemble du personnel de la Force, y compris le personnel militaire, les membres de la Police des Nations Unies et les civils, ont accès à Internet pour les aider dans l'exercice de leurs fonctions.

À la suite d'une analyse détaillée de tous les coûts (y compris de transport), la Force utilise des contrats-cadres lorsque c'est possible.

En étroite coordination avec l'Équipe Déontologie et discipline régionale basée à la FINUL, la Force a établi et mis en œuvre un programme de déontologie et de discipline afin de veiller à ce que tout le personnel militaire et civil, ainsi que tous les membres de la police, aient connaissance des normes de conduite exigées par l'Organisation, qui insiste sur la politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et de violence sexuelles.

Les groupes à comptabilité autonome tiennent à jour le système Galileo de contrôle des actifs au sein de la Force.

En décembre 2011, la Force a publié des directives à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission sur le contrôle, le suivi, l'enregistrement et la comptabilisation du matériel appartenant à l'ONU (biens durables et non durables), qui se fondent sur les lignes directrices du Département de l'appui aux missions et qui seront revues et republiées chaque année.

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre  
(Résolution 65/295)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Note les progrès que le Gouvernement du pays hôte et la Force ont accomplis à ce jour en ce qui concerne la rénovation des locaux où sont hébergés le personnel militaire et les autres agents de la Force, et prie le Secrétaire général de continuer à faire tout son possible, en coordination avec le Gouvernement du pays hôte, pour que les rénovations soient terminées dans les délais prévus, sans plus de retard, et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 9)

La rénovation des locaux où est hébergé le personnel militaire est en cours. Des informations supplémentaires figurent dans la réponse adressée au Comité consultatif qui figure plus bas.

Prie en outre le Secrétaire général de planifier avec précision le nombre d'heures de vol nécessaires afin d'éviter la sous-utilisation des crédits qui se produit lorsque le nombre d'heures de vol effectives est inférieur aux prévisions (par. 12)

La Force fait tout son possible pour garantir que les heures de vol prévues correspondent aux arrangements pris en vertu de lettres d'attribution.

**B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/65/743)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'uniquement en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

La Force est déterminée à gérer les fonds de manière efficace et efficiente et s'attache en particulier aux objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, conformément à son mandat.

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que ce dernier continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix, des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Le Comité des commissaires aux comptes a formulé une recommandation à la suite de l'audit pour l'exercice 2010/11, alors qu'il en avait formulé 11 pour l'exercice 2009/10. La recommandation sera mise en application conformément au plan et dans les délais établis par l'équipe de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). La Force reste déterminée à garantir que les recommandations formulées par les organes de contrôle à l'issue de l'audit sont appliquées avec rapidité et efficacité.

À l'UNFICYP, les ressources ne sont réaffectées que si la situation l'exige et le justifie, et toute demande de réaffectation de ressources entre les différentes catégories de dépenses doit être examinée avant d'être approuvée, conformément aux procédures établies.

Lors de l'élaboration du budget, on a distribué des directives et instructions détaillées expliquant comment établir le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour faire en sorte que le cadre présenté soit précis et contienne des objectifs mesurables.

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale, de créer de nouveaux postes (par. 43).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, ce qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le projet de budget de la Force pour 2012/13, prévoit des gains d'efficacité d'un montant de 2 048 100 dollars.

Il n'y a pas de postes vacants de longue date à l'UNFICYP.

À l'UNFICYP, aucun poste d'agent recruté sur le plan international n'était vacant au 30 juin 2011.

À l'UNFICYP, le délai moyen de recrutement aux postes d'agent recruté sur le plan international vacants, qui était de 94 jours durant l'exercice 2009/10, a été ramené à 74 jours durant l'exercice 2010/11, grâce à l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés.

À l'UNFICYP, le carburant servant aux transports terrestres provient des stations de la société sous-traitante sur l'île. Conformément aux termes du marché passé avec la société sous-traitante, celle-ci utilise un système de gestion électronique des carburants et présente à l'UNFICYP des dossiers et états de vente électroniques aux fins de gestion et de contrôle.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des aéronefs et les faibles taux d'occupation dans certaines missions. Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport. Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, l'achèvement de ces plans devrait être une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère, à cet égard, que l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon

Le fournisseur actuel s'approvisionne sur le marché local. Le logiciel de gestion des rations utilisé par l'UNFICYP établit des limites quant au coût des rations quotidiennes et au nombre de calories par personne et par jour, ce qui permettra à la Force de faire encore des économies sans pour autant compromettre la qualité des rations reçues.

L'UNFICYP prend toujours en compte les conditions environnementales quand elle envisage d'acheter des biens ou des services, et fait tout son possible pour que l'achat, l'entretien et la cession de tous les biens se fassent dans le respect des règles de protection de l'environnement.

En raison de la hausse du prix des carburants d'aviation, l'UNFICYP limite les heures de vol à ses besoins opérationnels.

Le projet de budget de l'UNFICYP pour 2012/13 contient des prévisions détaillées concernant les dépenses de formation.

Les dépenses de formation prévues dans le projet de budget pour 2012/13 correspondent aux formations obligatoires et aux formations nécessaires à l'exécution du mandat et à la réalisation des objectifs fixés.

laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation adapté à ses besoins particuliers constituent un pas en avant. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

Pour réaliser des économies sur les voyages au titre de la formation, l'UNFICYP fait appel autant que possible à des organismes de formation locaux ou régionaux.

(A/65/743/Add.2)

Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe que les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées sans retard (par. 3).

Le Comité consultatif regrette que les informations concernant les résultats de [l']examen [de la structure de l'UNFICYP] ne figurent pas dans le corps du rapport et réaffirme que lorsque plusieurs entités de l'ONU sont actives dans une même zone de mission, il faut faire figurer systématiquement dans les documents budgétaires des informations détaillées sur la coordination, les synergies et le partage des services d'appui (par. 19).

Le Comité consultatif compte bien qu'en dépit des imprévus qui ont retardé la progression des travaux à l'hôtel Ledra Palace, la modernisation du camp San Martin sera terminée début 2011 et celle de l'hôtel en décembre de la même année (par. 31).

La section V de la présente annexe décrit les mesures prises par l'UNFICYP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Le détail des résultats de cet examen et du mode d'organisation de la mission de bons offices du Secrétaire général figure à l'annexe III du projet de budget pour l'exercice 2011/12 (A/65/706). On trouvera dans le présent rapport, à la section consacrée aux hypothèses budgétaires, des informations sur la coordination, les synergies et le partage des services d'appui avec la mission de bons offices.

Comme le Comité consultatif l'a recommandé, le gouvernement hôte a commencé les travaux de modernisation au camp San Martin et à l'hôtel Ledra Palace, conformément à l'accord sur le statut des forces. Au camp San Martin, 90 % des locaux à usage d'habitation ont été rénovés, le reste des travaux devant être achevé en avril 2012.

En ce qui concerne l'hôtel Ledra Palace, les travaux ont pris beaucoup de retard, mais le gouvernement hôte n'a pas fourni de ressources supplémentaires pour rattraper ce retard. Le projet ne sera donc pas terminé avant la fin de 2012. D'importants travaux ont été exécutés, notamment la rénovation de 72 chambres. Le câblage

Demande ou recommandation

Mesures prises

électrique a été refait dans tout le bâtiment (4 étages), tous les systèmes électriques ont été mis aux normes actuelles et un nouveau réseau électrique a été installé. Douze autres chambres sont en cours de rénovation.

### C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

En ce qui concerne les indicateurs de succès et les produits indiqués dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, la réalisation de certains produits de l'UNFICYP dépendait d'événements sur lesquels la mission n'avait aucune influence (par. 82). Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que toutes les missions améliorent le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats en formant régulièrement leur personnel compétent au moyen, par exemple, d'une formation à distance ou selon d'autres modalités pratiques (par. 84).

En ce qui concerne les liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés, à l'UNFICYP, des prévisions budgétaires et produits prévus n'étaient pas correctement liés. L'information de gestion n'avait pas été établie sur la base des rubriques et des produits figurant dans le budget. De plus, la mission n'effectuait pas de suivi de ses réalisations en fonction de l'utilisation effective des crédits budgétaires (par. 86).

Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la formation à distance a démarré et des supports de formation sur le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats, y compris les autotests destinés aux participants, ont été communiqués à l'UNFICYP. De plus, les enseignements tirés du cycle budgétaire précédent ont été appliqués au cadre établi pour l'exercice 2012/13, qui énonce des produits plus clairs et mesurables.

C'est faute d'un système de comptabilité analytique adéquat que les prévisions budgétaires et les produits ne sont pas rigoureusement et explicitement liés. En ce qui concerne les liens entre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés, toutes les ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels ont été étroitement liés aux réalisations escomptées et produits prévus.

À l'UNFICYP, un rapport sur l'état des crédits alloués est établi et distribué tous les mois aux hauts responsables pour qu'ils l'examinent et l'analysent. Le rapport a été affiné et les dépenses du mois, le montant cumulé pour l'année et les engagements non réglés y sont à présent indiqués.

Comme les commissaires aux comptes l'ont recommandé, l'UNFICYP s'emploie à réviser les procédures d'établissement des rapports sur l'exécution du budget en prenant en compte les observations formulées par les chefs de section au sujet de ces rapports et des débats sur le budget tenus chaque semestre par la direction de l'UNFICYP.

Le Comité des commissaires aux comptes recommande au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de prendre conjointement des mesures visant à garantir que les missions collectent, analysent, compilent et publient régulièrement les données relatives à la budgétisation axée sur les résultats nécessaires à la gestion interne (par. 93).

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à l'UNFICYP d'établir un plan détaillé de reprise après sinistre et de continuité des opérations (par. 289).

Tous les ans, au mois de janvier, la Force entreprend la collecte et la compilation des données relatives à la budgétisation axée sur les résultats. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'exercice est distribué aux diverses composantes de la Force qui rendent compte ensuite des progrès qu'elles ont faits durant la période de six mois allant de juillet à décembre de l'année précédente. Un rapport de synthèse est ensuite présenté au Chef de l'appui à la mission qui l'examine et détermine ce qui doit encore être fait pour atteindre les objectifs fixés.

Le 25 octobre 2011, l'UNFICYP a mis en application d'un plan détaillé de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

## B. Terminologie de l'analyse des variations

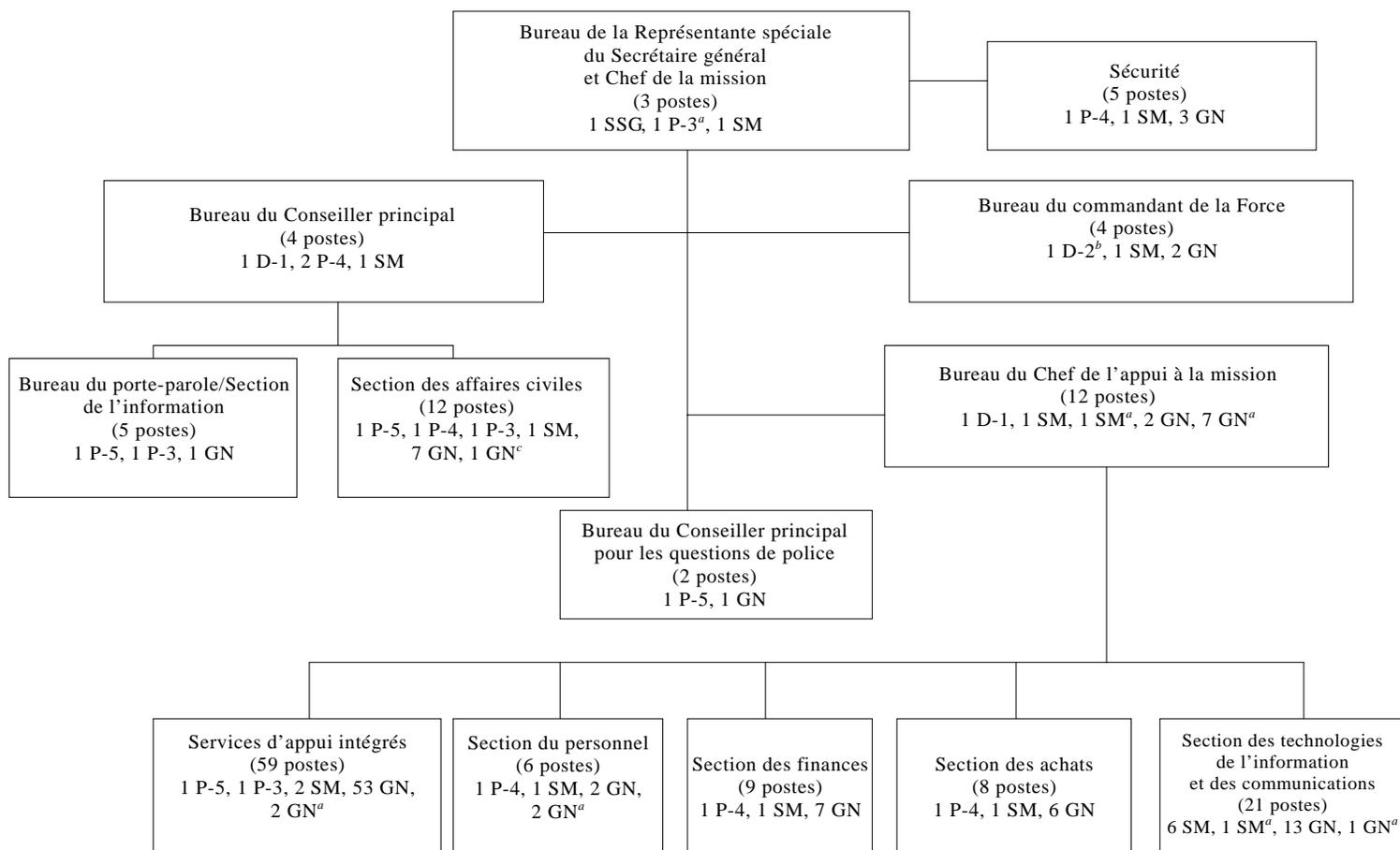
On trouve à la section II du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

### Organigrammes

#### A. Services organiques et administratifs



*Abréviations* : SSG : sous-secrétaire général; D : directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Transfert de postes.

<sup>b</sup> Reclassement de postes.

<sup>c</sup> Réaffectation de postes.

## B. Composante militaire

